

ALGÉRIE TELECOM - SPA
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS
RELIZANE

Sous-direction Fonctions Support
Département des Achats et de la Logistique
N° 34../AT/DOT48/SDFS/DAL/2025

Relizane, le 05/03/2025

A

Mme : ATFAOUI AMEL

Sise à 39 RUE AOUED BENDJEBAR BENDAOU D RELIZANE
0799 13 21 06

Objet : 1^{ère} mise en demeure

Référence : Commande d'approvisionnement N°19/2025 du 03/03/2025

Référence du contrat : Contrat N° 104 du 12/08/2024

En vertu de la commande d'approvisionnement N°19/2025 du 03/03/2025 et de l'article N°19 du contrat N° 104 du 12/08/2024 relatif au délai de livraison, je tiens à vous informer que la commande mentionnée ci-dessus n'a pas été livrée à ce jour.

Cette situation constitue un manquement à vos engagements contractuels. En conséquence, je vous **mets en demeure** de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de respecter les délais de livraison prévus dans le contrat dans un délai de huit (08) jours à compter de la réception de la présente lettre.

Salutations distinguées.



Directeur

Directeur Opérationnel Des
Télécommunications De Relizane